

Que Font Les Fonds ? Le portrait de Adnexus

Dans le paysage foisonnant de l'investissement, les fonds se multiplient... et ne se ressemblent pas. Parce qu'une levée, ce n'est pas simplement encaisser de l'argent et une bonne occasion de communiquer, nous brosons le portrait des fonds pour aider les entrepreneurs à s'y retrouver et à choisir le bon investisseur. Au tour d'Adnexus.

Temps de lecture : minute

20 février 2023

Adnexus est sans doute l'un des plus jeunes fonds d'investissement français. Créé fin 2022, il est le fonds corporate du groupe ADSN, une entreprise qui offre des services technologiques pour les professions réglementées. Maddyness a rencontré Didier Rossignol, président du Directoire du groupe ADSN et CEO et Managing Partner du fonds Adnexus.

Soutenir les professions réglementées grâce aux LegalTech

Adnexus ambitionne, à travers des investissements dans la technologie, de faciliter et de sécuriser l'accès au droit du plus grand nombre. Les professions réglementées, telles que les avocats, les notaires ou les médecins, manipulent des données très confidentielles, et la technologie peut leur être d'une grande aide : *"Ce sont des professions fortement impactées par les gros changements technologiques et par les nouveaux usages de leurs clients. Il faut les accompagner en leur garantissant d'utiliser des solutions sûres d'un point de vue technologique et juridique"*, commente Didier Rossignol.

Doté de 25 millions d'euros, le fonds s'appuie sur les dizaines d'années d'expérience du groupe ADSN, expert de la protection, de l'échange et du stockage de données sensibles pour les professions réglementées. *"25 millions d'euros, c'est une somme, certes, mais ce n'est pas cela qui va changer les règles du jeu. En revanche, notre connaissance de ce jeu dans cet univers des professions réglementées va faire la différence. Les barrières à l'entrée en termes de connaissance des technologies et de compréhension des enjeux réglementaires sont énormes"*, explique Didier Rossignol. *"C'est ma conviction absolue, s'il y a si peu de LegalTech aujourd'hui, c'est que la compréhension du cadre réglementaire est vraiment ardue"*, poursuit-il.

Une thèse d'investissement très spécifique

Le fonds ciblera en priorité le domaine de la LegalTech, mais également ceux de la RegTech et de la PropTech, en portant une attention particulière aux technologies de la cybersécurité et du data management. Concrètement, les startups du portefeuille pourront être des solutions de gestion de données, des solutions d'identité numérique, des logiciels de cybersécurité ou des solutions permettant d'améliorer l'expérience utilisateur dans le cadre d'échanges avec des professions réglementées.

Il investira en amorçage, des tickets allant de 100.000 euros à un million d'euros. *"C'est à ce stade que nous avons la plus forte valeur ajoutée. On peut aider les entreprises à choisir les bonnes technologies, comprendre les enjeux réglementaires et leur offrir un véritable accompagnement"*, commente Didier Rossignol. *"Nous souhaitons plutôt nous positionner comme des "smart followers". Nous suivons une thèse spécifique et nous pourrions travailler de manière très complémentaire avec des investisseurs lead"*, ajoute-t-il.

Au-delà de son ancrage dans l'univers du droit et des professions réglementées, Adnexus dispose de ressources internes pour

accompagner opérationnellement les startups dans lesquelles ils investiront. *"Nous avons construit une offre de service pour les startups. En plus de l'aide légale, nous avons des ingénieurs prêts à travailler sur les technologies et des experts sur la partie commerciale pour aider à l'accélération business"*, détaille Didier Rossignol. Sur ce dernier point, il souligne l'importance de prendre en compte les spécificités commerciales pour les professions réglementées, comme les cycles de vente longs, et par ricochet, des cycles d'investissements pouvant aller jusqu'à cinq ou sept ans.

Adnexus investira en France exclusivement : *"Sur ce type de métier, il faut très bien comprendre les réglementations nationales, la proximité est capitale"*, déclare Didier Rossignol. *"L'écosystème legaltech stricto sensu est encore émergent, mais nous adressons des segments technologiques importants (data, cyber...) appliqués à l'univers des professions réglementées. Sur cette thèse, nous entendons investir dans une petite dizaine d'opportunités chaque année"*, confie Didier Rossignol.